

Lyon, le 27 avril 2021

Page 1 / 2

Affaire ERAI : la justice condamne la gestion socialiste, écologiste et extrême-gauche de l'ex Région Rhône-Alpes

La décision, rendue ce jour par le Tribunal judiciaire de Lyon, détaille « la particulière gravité de l'implication » de l'ex Région Rhône-Alpes « dans la défaillance de l'association ERAI »

La décision de justice confirme ce que nous avons toujours dénoncé : la gestion catastrophique de la précédente majorité socialiste, écologiste et extrême-gauche, qui conduit aujourd'hui la Région Auvergne-Rhône-Alpes à devoir assumer les fautes qu'elle a commises entre 2004 et 2015.

Les fautes de gestion de l'exécutif de l'ancien président PS de l'ex Région Rhône-Alpes, Jean-Jack Queyranne, et de son Vice-président aux Finances Jean-François Debat, dont le tribunal fait la démonstration, vont coûter plus de 10 M€ aux contribuables de notre Région.

L'affaire Erai est un scandale financier. Il est consternant de voir le bilan calamiteux de ce dossier. L'ex Région Rhône-Alpes, reconnue dirigeante de fait de l'association ERAI a, en toute connaissance de cause, « *poursuivi une exploitation structurellement déficitaire pendant plusieurs années et maintenu artificiellement ERAI en activité, ce qui constitue, non pas une simple négligence, compte tenu de la durée et de l'ampleur de cet état déficitaire, mais une faute de gestion ayant contribué à l'insuffisance d'actif dont elle doit être déclarée responsable* » cingle le Tribunal de Lyon. La construction du pavillon de Shanghai, est, elle, qualifiée « *d'opération ruineuse* ». Le Tribunal pointe « *une faute de gestion caractérisée distincte d'une simple négligence* ».



La Région Auvergne-Rhône-Alpes va saisir la Justice

La Région Auvergne-Rhône-Alpes va saisir la Justice en considérant que **le précédent exécutif a commis des fautes particulièrement graves qui engagent sa responsabilité personnelle**. Ce n'est pas aux contribuables de payer pour les fautes de l'ancien exécutif socialiste, qui a conduit cette association à la ruine, créé une situation de conflit d'intérêt et a fermé les yeux, en n'exerçant pas son rôle de contrôle et d'information des élus régionaux, sur des manipulations budgétaires visant à rendre les comptes sciemment opaques.



Lyon, le 27 avril 2021

Page 2 / 2

Le Tribunal judiciaire de Lyon déboute également les élus Europe Ecologie Les Verts de leurs demandes, **qui visaient, une fois de plus, à instrumentaliser la justice a des fins politiques.**

Cette affaire illustre malheureusement les errements de la mauvaise gestion régionale par la précédente majorité et ses conséquences pour le contribuable, qui paie toujours pour les fautes commises par les gouvernants mal avisés. Il est heureux de constater que cette page a depuis été tournée et que sur ce mandat il n'y a eu aucun scandale financier comme l'a été celui d'Erai.

